

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article326>

# Quand le contre-espionnage français jouait au détective privé

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mardi 26 avril 2005

---

Spyworld Actu

---

### Payée au noir, la DST s'était mise au service de Lagardère

La DST, service public français de contre-espionnage, ravalée au rang de vulgaire cabinet de détective privé. Payée au black par Lagardère pour se renseigner sur ses ennemis. C'est l'une des surprises de l'affaire « Couper les ailes de l'oiseau ». L'immixtion de la DST dans l'affaire Thomson-Lagardère semblait naturelle, du moins au départ, le combat de William Lee paraissant soutenu par les services américains. C'est même l'objet d'une note, datée du 17 mars 1995, titrée « Connexions possibles avec la CIA ». Elle s'inquiète de tentatives de « déstabilisation de groupes français et européens sur certaines zones commerciales considérées comme protégées, voire réservées, par les Etats-Unis ». Trois mois plus tard, les fins limiers de la DST découvrent le pot aux roses : loin d'un complot de la CIA, il s'agit d'une « affaire purement franco-française », financée par Thomson (rebaptisé Thalès). Nos espions s'expliquent rétrospectivement sur ce bref moment d'égarément : « Le choix de William Lee était particulièrement judicieux, mais aussi pervers. Ses mandataires ont cherché avant tout à brouiller les cartes. Ils désignaient à la sagacité des services français deux adversaires potentiels : les Etats-Unis et leur complexe militaro-industriel, mais aussi la Chine. »

Sauf qu'entre-temps la DST s'était mise au service exclusif des intérêts privés de Matra. Une note du 14 octobre 1994 raconte comment Jean-Louis Gergorin, ancien conseiller d'Etat reconverti au sein des Lagardère's boys, avait frappé à la porte des services spéciaux et obtenu un rendez-vous au sommet : « Eu égard à la gravité des faits, le directeur général adjoint de la DST a contacté M. Gergorin qui a accepté de participer financièrement à la gestion de ce dossier (...). Cette première entrevue s'est déroulée dans un climat serein de mutuelle compréhension. M. Gergorin a défini quels étaient les objectifs (...). Notre agent et ses interlocuteurs sont convenus de la première mise de fonds à engager pour l'opération, soit 30 000 francs. Cette somme a été remise en liquide le même jour, M. Gergorin souhaitant qu'aucune trace de contrat n'apparaisse. »

La DST s'est ensuite plainte des exigences des dirigeants du groupe Lagardère. « Notre agent a recueilli des renseignements en 48 heures, qui confirment ce qu'ils avaient quant à eux recensé en 18 mois. M. Gergorin en a convenu, mais il attend du sensationnel. A l'impossible nul n'est tenu, et la patience reste une vertu. »

Au chapitre des jérémiades, la DST s'indigne également que l'un de ses honorables correspondants sur l'« affaire Lee-Lagardère » soit la « victime » d'un redressement fiscal intempestif : 300 000 francs à régler sous huitaine. « Cette opération de neutralisation n'a que partiellement réussi, la solidarité ayant joué, la somme étant réunie en 72 heures. »